

Marie Moret à madame veuve Laporte, 29 août 1895

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à madame veuve Laporte, 29 août 1895,
1895-08-29

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 10/09/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47116>

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56

Collation1 p. (202r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [29 août 1895](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Roger et Laporte](#)

Lieu de destination 7, rue des Saintes-Maries, Nîmes (Gard)

Description

RésuméPréparation du numéro de septembre 1895 du journal *Le Devoir* : envoi d'épreuves corrigées de plusieurs articles ; modifications de mise en page en raison de l'espace plus important accordé à l'article sur l'alcoolisme.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Œuvres citées[Pascaly (Jules)], « La lutte contre l'alcoolisme », *Le Devoir*, t. 19, 1895, p. 527-540, 577-586, 732-739. [En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.19/526/100/768/0/0>, consulté le 12 juillet 2021]

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

L'Inse Familistère
29 aout 98

Madame Mme Laporte.

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 26 et de vous retourner par ce même courrier les épreuves des articles : coop. - Particp. - Faits - Pain - Sem -

— J'appelle toute votre attention sur ce premier point :

L'art. Calodidisme ayant mis en ut. à p. fait occuper 13 pages au lieu de 11 ; en conséquence l'art. Coop. doit commencer page 560 et non 536, et ainsi de suite....

Breve Je bien veiller aux

Diverses corrections indiquées.

— J'ai joint avec l'épreuve deux articles :

Mémoires du Familiste
Outrages reçus

qui doivent venir comme l'indique le Sommaire (refait) ci-joint.

Veuillez donc ordonner le travail en conséquence.

Captez je vous prie, Madame, l'expression de mes meilleures senti- ments

— Marie Godin